



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022, À 17 h, AU 19, AVENUE  
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

Mme Joannie Lajeunesse	Conseillère
Mme Carole Deschênes	Mairesse suppléante
M. Alain Chouinard	Conseiller
M. Michel Beaulieu	Conseiller
Mme Lysandre St-Pierre	Conseillère
M. Marc Rainville	Conseiller

**SONT ABSENTS :**

Poste vacant	Maire
Poste vacant	Conseiller – district 1 – Saint-Sacrement
Poste vacant	Conseiller – district 3 - Trudel

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M. François Corriveau	Directeur général
Mme Annick Tremblay	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, madame Carole Deschênes, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1072 CONCERNANT LA TAXATION DE  
L'ANNÉE 2023**

**Considérant** qu'il est nécessaire de pourvoir aux revenus pour assumer les dépenses générales de la Ville pour l'exercice financier 2023 et d'ordonner en conséquence la confection d'un rôle de perception de taxes et de redevances;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 12 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre  
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'adopter le Règlement 2022-1072 concernant la taxation de l'année 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2022-528

Rés. 2022-529



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1073 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION - EMPRUNT DE 985 115 \$

**Considérant que** le conseil municipal désire procéder à la fourniture et l'installation d'un système de radiocommunication;

**Considérant que** le coût de ces travaux s'élève à 985 115 \$, incluant les taxes et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Ville;

**Considérant que** la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 12 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2022-530

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville  
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter le Règlement 2022-1073 pour la fourniture et l'installation d'un système de radiocommunication - Emprunt de 985 115 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### 6. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2022-531

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse  
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CAROLE DESCHÈNES**  
**MAIRESSE SUPPLÉANTE**

---

**ANNICK TREMBLAY**  
**GREFFIÈRE**